

<p style="text-align: center;">SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 MARS 2020</p>

L'an deux mil vingt
Le six mars à 20H45,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Didier SAUSSAY, Maire.

Etaient présents : Messieurs Didier SAUSSAY, François LIGNEY Stéphane BENYAMINE, Florent SOULARUE, Roland FONTAINE, Christian JAROSZ, Filipe MARTINS, Laurent ESCRIVA Mesdames : Claudine RICOU, Edite DA SILVA, Valérie PRAT, Régine CENAC-MORTHE

Absents excusés : Didier PIETTE procuration à Didier SAUSSAY

Monsieur Filipe MARTINS est désigné comme secrétaire.

Puis lecture est faite du compte-rendu de la séance précédente qui est approuvé sans observation.

Enfin, on passe à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

MODIFICATION DES STATUTS CŒUR D'YVELINES

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu, de délibérer sur le changement de statuts de Cœur d'Yvelines

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'approuver les changements de statuts de la CCCY.

SUBVENTIONS

Monsieur Le Maire présente au conseil municipal des demandes de subventions

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention à la chambre des métiers et de l'artisanat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention au Basket club d'Orgerus.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide d'accorder une subvention au club de foot de Villiers Le Mahieu.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité décide de refuser la subvention au Val de Reuil étant donné que l'étudiante n'habite plus le village.

PERMIS DE CONSTRUIRE

Monsieur le Maire présente au Conseil 3 permis de construire.

PROJET ETUDE ECOLE

Monsieur le Maire présente au Conseil une proposition d'étude surveillée.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide de donner suite à ce projet en modifiant les tarifs de garderie :

- 3 euros pour la garderie de 16H30 à 19H
- 6 euros pour l'étude de 16H30 à 18h et la garderie de 18H à 19H

Un sondage va être réalisé auprès des parents avec les nouveaux tarifs.

VOYAGE EN ANGLETERRE

Le Conseil Municipal décide avec 12 VOIX POUR et 2 abstentions d'allouer une subvention de 100 euros par enfant pour le séjour en Angleterre

REPAS VEGETARIEN

Monsieur Le Maire informe le Conseil municipal du problème des repas végétariens à la cantine.

Le Conseil municipal, décide avec 13 VOIX POUR et 1 abstention de ne plus servir de repas végétarien pour le moment.

FEU D'ARTIFICE

Le Conseil municipal décide de reconduire le feu d'artifice.

QUESTIONS DIVERSES

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.